**SAISON 2020**

15

Demande d’attribution d’emplacement
au Marché du Castellet

*Le Plan du Castellet - Place Herrischried*

*Les samedis*

Agriculteur/Artisan de bouche

De 8h à 13h

*Bulletin à retourner à :*

***Chambre d’Agriculture du Var***

11 rue Pierre Clément, CS 40203,

83006 DRAGUIGNAN Cedex

*- Tel : 04 94 50 54 84 - Fax : 04 94 50 54 58 -*

**Identité**

NOM Prénom :

NOM exploitation / entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Code Postal :  | VILLE :  |
| Tel fixe :  | Tel portable :  |
| Fax :  | E-mail :  |

Adresse :

N° SIREN : ………………………………………………………….N° MSA :
Date de Naissance : ………………………………………………

Profession : [ ]  Agriculteur [ ]  Artisan de bouche

Produits proposés à la vente :

**Demande de participation**

Métrage souhaité :

Branchement électrique : [ ]  Oui [ ]  Non

Jour de présence : [ ]  Samedis

Période de………………….. au ………………………….

**Frais de participation :**

|  |  |
| --- | --- |
| Cotisation annuelle *(CA83)\* :* | **Gratuit la première année** 60 € TTC *(50 € HT soit 1.15 € / marché pour 52 éditions)* |
|  | **Gratuit la première année** + Droit de place *(Organisateur)* |

En adhérent au réseau Marché des Producteurs de Pays, j’autorise la Chambre d’Agriculture du Var et le réseau des Chambres d’Agriculture à utiliser et diffuser, à titre gratuit et non exclusif, des photographies me représentant ainsi que celles de mon stand et de mon activité. Ces clichés et/ou vidéos seront utilisés dans la promotion des activités du réseau Chambre d’Agriculture : MPP, outils de communication (flyers, journaux, sites Internet) …

**Ainsi, il est notamment demandé aux producteurs :**

* Matérialisation au sol des espaces de distanciation (échelles 1,5m par du ruban adhésif)
* Interdiction pour le client de toucher la production. Seul le producteur manipule les produits
* Installation obligatoire de vitrines ou avec des outils transparents (films ou bâches) afin que les produits non emballés soient protégés de la clientèle
* Demander au client de préparer l'appoint pour le paiement
* Privilégier une personne dédiée à l'encaissement (si possible)
* Désinfecter la monnaie en la plaçant dans un contenant avec eau + désinfectant
* Appliquer du gel hydroalcoolique après chaque rendu de monnaie
* Privilégier également les commandes
* Laisser un emplacement propre à la fin du marché
* **Le banc, situé à l’arrière de votre emplacement servira de séparation entre vous et vos clients. La marchandise ne doit pas y être apposée.**

**Il est primordial de respecter les mesures barrières pour votre sécurité et celle de vos clients.**

Voir fiche de recommandation « Guide des marchés de plein vent pour lutter contre la propagation du virus COVID »

En vous engageant sur un marché des producteurs de Pays, vous vous engagez à respecter la charte nationale.

**J’atteste que les produits proposés sont issus exclusivement de ma propre production.**

Fait à : ……………….……………., le :

Signature :